

# **Règlement d'utilisation de la Structure Artificielle d'Escalade (S.A.E)**

## **Gymnase Paul Moreau de Bras-Panon**

- ❖ L'accès à la SAE lors des créneaux réservés au CAF Panonnais est uniquement autorisé à ses adhérents à jour de leur cotisation et/ou aux personnes ayant souscrit une assurance auprès du club pour une séance de découverte.
- ❖ La SAE n'est accessible aux membres du club que lors des créneaux horaires prévus par le CAF, et seulement si un responsable est présent.
- ❖ Les horaires d'ouverture de la SAE sont :
  - Le lundi de 18H à 20H :
    - Libre accès pour les grimpeurs autonomes
    - Initiation adultes
  - Le mercredi de 18H à 20H :
    - Libre accès pour les grimpeurs autonomes
    - Ecole d'escalade pour les jeunes de 11 à 18 ans
- ❖ Sont considérés comme autonomes les grimpeurs ayant préalablement été évalués et autorisés par les encadrants.
- ❖ L'escalade peut être une activité à risques en cas de non-respect des consignes de sécurité. Les utilisateurs de la SAE sont placés sous la responsabilité et l'autorité des encadrants, ils doivent respecter les instructions qui leur sont données.
- ❖ Le nombre maximum de grimpeurs autorisé sur le mur est de 12. Ne pas s'engager dans une voie si ce nombre est déjà atteint. Durant les cours, les élèves sont prioritaires pour accéder aux voies.
- ❖ Les grimpeurs sont responsables du matériel qu'ils utilisent. Avant de grimper ils doivent s'assurer de son bon état ; leur sécurité en dépend. Le matériel qui vous est prêté (cordes, harnais, mousquetons, dégaines, etc....) est coûteux, prenez-en soin, il doit impérativement être restitué en fin de séance. Si vous constatez un défaut, signalez-le au responsable de la séance et retirez le matériel incriminé pour qu'il soit vérifié par une personne compétente.
- ❖ Avant de grimper, faites un nœud à l'extrémité de la corde côté assureur (type nœud de huit, queue de vache). Assurez-vous que la corde sera disponible sur toute sa longueur. Ne marchez pas sur les cordes.
- ❖ L'usage du nœud de huit tressé pour l'encordement est obligatoire. Les moyens d'assurage autorisés sont : le tube (panier), le reverso, le huit, le grigri.
- ❖ Avant de vous engager dans une voie, il est obligatoire de faire une vérification croisée des nœuds et autres éléments de la chaîne de sécurité (baudrier, frein, nombre de dégaines, etc...) avec votre partenaire.
- ❖ Le solo (escalade sans corde) est interdit au-delà de 2.5 m (zone peinte en bleu).
- ❖ Ne progressez pas les uns au-dessus des autres.
- ❖ Lors d'une ascension en tête, la corde doit être correctement mousquetonnée dans tous les points d'ancrage. Il est strictement interdit de passer ses doigts dans les points d'ancrage !
- ❖ La parade (action préventive de suivi du grimpeur avec ses mains de façon à lui permettre de bien se réceptionner si il venait à tomber) de son partenaire est obligatoire tant que celui-ci n'a pas mousquetonné la première dégaine. Vérifiez la présence des tapis au bas des voies.
- ❖ Au relais (sommet de la voie), la corde doit être passée dans les deux wishards, que ce soit lors d'une escalade en tête ou en moulinette.

- ❖ Utilisez des termes clairs pour communiquer avec votre partenaire (sec, mou, vaché, etc...).
- ❖ Il est interdit de démonter ou déplacer sans autorisation préalable un élément du mur. De même il est interdit de dessiner, d'écrire et de scotcher du ruban adhésif sur le mur sans accord de l'encadrant présent.
- ❖ Tout élément du mur dévissé ou détérioré doit être signalé aux encadrants de la séance.
- ❖ La sécurité du grimpeur dépend de la qualité de l'assurance. L'assureur est tenu de toujours rester vigilant et attentif à ce que fait son partenaire. La corde est tenue à deux mains et le grimpeur est redescendu lentement.
- ❖ Si vous ne grimpez pas, restez en retrait du mur. Lorsque vous vous déplacez faites attention aux assureurs, passez derrière eux pour ne pas les gêner.
- ❖ En fin de séance, tout le matériel doit être enlevé du mur et correctement rangé. Les cordes sont lovées et les drisses doivent être remises en place. Prévenez l'entourage lorsque vous retirez une corde du relais.
- ❖ Afin de grimper dans les meilleures conditions possibles, une tenue de sport adaptée est de rigueur. Il est notamment fortement conseillé d'investir rapidement dans une paire de chaussons d'escalade. A défaut des ballerines ou des baskets non marquantes, propres, peuvent être autorisées lors des premières séances.
- ❖ Il est recommandé de ne porter aucun bijou.
- ❖ Les sacs et affaires personnels sont à disposer dans le vestiaire ou sur le coté du gymnase où ils ne gêneront pas lors de la séance. En cas de vol, le CAF Panonnais ne pourra être tenu pour responsable.
- ❖ Nous ne sommes pas les seuls à bénéficier du gymnase, faisons attention à ne pas importuner les autres associations ou clubs présents.
- ❖ Des photos ou vidéos prises lors des séances d'escalade sont susceptibles d'être affichées et/ou mises en ligne sur le site internet du club sauf si l'adhérent signifie clairement par écrit qu'il y est opposé.
- ❖ Un comportement dangereux ou le non respect du présent règlement pourra entraîner l'exclusion du grimpeur pour la séance.

### **Conduite à tenir en cas d'incident :**

- 1) Prévenez le responsable de la séance.
- 2) Au besoin, appelez les secours en précisant la nature et le lieu de l'accident :  
Gymnase du complexe Paul Moreau, rue du gymnase, entrée face à la piscine, Bras-Panon  
Numéros de téléphone :  
Pompiers : 18  
SAMU : 15  
Police : 17
- 3) Faites le nécessaire pour faciliter l'arrivée des secours.

Un défibrillateur semi-automatique est présent dans le gymnase, le demander au gardien.